

# De l'autre côté de l'Afrique

## La veille agricole

N°8/2021 du 22/02/21

Afrique de l'Est et Océan Indien (AEOI)



Les publications des Services Economiques d'AEOI - Service Economique Régional de Nairobi



## COVID-19

- **Zone AEOI – Le nombre de nouveaux cas repart à la hausse.** Après s'être stabilisé la semaine précédente, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires dans la zone AEOI augmente à nouveau cette semaine (+ 11 721 contre + 9 013) alors que le rythme mondial ralentit fortement pour la 4<sup>ème</sup> semaine consécutive (- 11 %). En Ethiopie, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires connaît une forte augmentation (+ 6 153 contre + 4 251). Pour la 3<sup>ème</sup> semaine consécutive, le nombre de nouveaux cas hebdomadaires diminue au Rwanda et atteint 721 contre 930 et 1 219 les 2 dernières semaines. Au Soudan du Sud, la situation se détériore pour la 5<sup>ème</sup> semaine consécutive avec 1 107 nouveaux cas (contre 394 au 07/02).
- **Afrique, France – Réunion entre le Président français et des dirigeants africains sur l'accès aux vaccins.** Le Président Emmanuel Macron s'est entretenu avec des dirigeants africains et de l'Union africaine pour faire le bilan sur la campagne de vaccination en Afrique, jugée lente. Les propositions françaises ont porté sur l'octroi d'un mandat commun à l'OMS et à l'OMC pour lever les barrières à l'accès au vaccin, considéré comme un bien commun, et sur la réservation de 5 % des vaccins européens et américains aux pays en développement. Afin d'accélérer cette campagne, les pays du G7 ont décidé d'apporter un soutien supplémentaire de 4 Mds USD aux 7,5 Mds USD déjà octroyés dans le cadre du dispositif ACT-A et de la facilité COVAX.
- **Tanzanie – L'OMS appelle la Tanzanie à prendre des mesures fortes pour lutter contre la COVID-19.** Alors que la Tanzanie n'a reporté aucun nouveau cas de COVID-19 depuis avril 2020 (avec un total arrêté à 509 cas) et que de nombreux tanzaniens se rendant à l'étranger (et notamment dans les pays voisins) sont régulièrement testés positifs, l'OMS a appelé les dirigeants tanzaniens à prendre les mesures de lutte contre la COVID-19 qui s'imposent. Le gouvernement tanzanien a ainsi proposé une série de mesures visant à mettre en place les principales mesures barrières (désinfection, nettoyage des mains, protection des personnes âgées et à risque, etc.).

## Points notables d'actualité générale

- **Kenya – Lancement du programme TWENDE pour répondre aux urgences dues à la sécheresse.** Financé par le Fond vert pour le climat et porté par l'Union internationale pour la conservation de la nature (IUCN), le projet TWENDE (Towards Ending Drought Emergencies: Ecosystem Based Adaptation in Kenya's Arid and Semi-Arid Rangelands) vise à réduire le coût de la sécheresse induite par le changement climatique en augmentant notamment la résilience du secteur de l'élevage dans des écosystèmes restaurés et efficacement gérés. Le projet permettra la restauration de 500 000 hectares de pâturages dans 11 comtés arides du Kenya, et le renforcement de capacité d'institutions de comtés et communautaires. Pour mémoire, les zones arides et semi-arides couvrent près de 80 % du territoire kényan.

- **Ethiopie – Lancement de la stratégie sur le secteur des transports et de la logistique.** La ministre des Transports a lancé le Transport Sector Perspective Plan (2020-2030). Cette stratégie décennale vise à améliorer la performance logistique du pays tout en développant ses infrastructures (routières, ferroviaires, aéroportuaires). Elle repose sur 10 piliers dont les plus importants sont les suivants : l'augmentation de la compétitivité du secteur logistique, l'intégration des services numériques, l'intervention du secteur privé à travers des projets de partenariats public-privé, notamment dans les infrastructures routières, etc. Afin de rendre le secteur logistique – dominé par l'entreprise étatique Ethiopian Shipping and Logistics Services Enterprise – plus attractif et plus compétitif, le gouvernement s'est engagé depuis 2018 dans un processus d'ouverture du marché, qui reste toutefois partiel à ce stade.
- **Tanzanie, Burundi – Un nouveau projet de chemin de fer reliant la Tanzanie au Burundi, pour 1,9 Md USD.** Dans le cadre de la coopération régionale, la Central Corridor Transit Transport Facilitation Agency (CCTTFA) a pour mission de mettre en place un couloir de communication en Afrique de l'Est pour assurer un accès à l'Océan Indien aux pays enclavés. A cet effet, la Tanzanie et le Burundi ont annoncé la construction d'une ligne de chemin de fer de 190 km reliant Isaka (Tanzanie) à Musongati (Burundi). L'objectif est de désenclaver le Burundi et d'améliorer ses exportations minières via les ports tanzaniens. Une levée de fonds de 1,9 Md USD constitue la première étape du projet.
- **Rwanda – Signature d'un accord de subvention et d'une exemption de dette avec la Chine.** Le 19 février, le gouvernement rwandais et la République populaire de Chine ont signé un accord de coopération économique et technique pour un don d'une valeur d'environ 60 MUSD. L'accord a été signé par Uzziel Ndagijimana, le ministre rwandais des finances et de la planification économique, et Rao Hongwei, l'Ambassadeur de la République populaire de Chine au Rwanda. Les deux autorités ont également signé un accord d'annulation de dette d'une valeur de 6 MUSD. La Chine soutient déjà le pays dans le secteur des transports, agriculture, santé, éducation et énergie, avec une coopération qui s'était intensifiée depuis la visite présidentielle chinoise au Rwanda en 2018.
- **Soudan – Dévaluation de 85% et flottement administré de la monnaie soudanaise (SDG).** Ce dimanche 21 février, la Banque centrale du Soudan a annoncé, avec effet immédiat, le passage à un régime de change flottant administré avec une marge de plus ou moins 5%, unifiant ainsi le taux officiel et le taux parallèle. Le taux retenu a été de 375 SDG/\$ alors que le taux officiel fixe était jusqu'alors de 55 SDG/\$. Cette décision, qualifiée de courageuse, a été bien accueillie par les organisations et la communauté internationales et par la majeure partie de la communauté d'affaires et par la population, du moins sur les réseaux sociaux, mais a suscité aussi quelques réactions contraires venant non seulement de l'opposition mais aussi de certains membres des FFC. Cette mesure ne met, en aucun cas, fin à la crise de devises que connaît le pays depuis ces dernières années. Il faudra sans doute attendre quelques semaines, voire quelques mois, afin de savoir si cette mesure a porté ses fruits. Il s'agissait sans aucun doute, après la levée des subventions sur les hydrocarbures, du principal point bloquant dans la mise en œuvre du programme SMP du FMI lancé en septembre dernier.

## Actualités agricoles

---

- **Monde, Afrique – Le Togolais Gilbert Hougbo renouvelé pour 4 ans à la présidence du FIDA.** A la tête de l'institution onusienne depuis 2017, Gilbert Hougbo a été reconduit à la présidence du FIDA (Fonds international de développement agricole) ce vendredi 17 février, à l'occasion de la réunion annuelle du Conseil des gouverneurs. Pour son nouveau mandat, le président souhaite orienter encore davantage le FIDA vers des priorités allant du changement climatique à la création d'emplois pour les jeunes ruraux en passant par la collaboration accrue avec le secteur privé. Grâce au soutien des donateurs, 11 Mds USD devraient être alloués entre 2022 et 2024 pour soutenir les programmes d'adaptation au changement climatique et la reconstruction des économies rurales bousculées par la COVID-19.

- **Kenya, Malawi – Le Britannique Camellia condamné pour violations de droits humains.** Le groupe agroalimentaire britannique Camellia va verser plusieurs millions d'euros à des dizaines de plaignants qui dénonçaient de graves violations des droits de l'Homme commis par des employés de ses filiales au Kenya et au Malawi. Au Kenya, une action en justice avait été lancée en octobre dernier au regard de plaintes de dizaines de Kényans qui reprochaient à Kakuzi, filiale à 50,7% de Camellia, des «violations systémiques des droits de l'Homme». Les plaignants, parmi lesquels d'anciens employés de Kakuzi et des habitants locaux, disent avoir subi entre 2009 et 2020, de la part des gardes de sécurité de l'exploitation dans le centre du pays, «des abus graves», dont des viols, des séquestrations et des homicides.
- **Tanzanie – Lancement de plusieurs projets agricoles soutenus par l'UE.** Le 16 février à Dodoma, le secrétaire permanent du ministère des finances et du plan, Dotto James et l'ambassadeur de l'Union européenne en Tanzanie, Manfredo Fanti, ont signé un mémorandum d'entente pour une subvention totale de 111,5 M€ dont bénéficieront la Tanzanie continentale et Zanzibar. Parmi les projets, 9,8 M€ seront consacrés au développement de la chaîne de valeur apicole, 9,8 M€ au renforcement des services phytosanitaires de santé des plantes et 29 M€ au développement des solutions de cuisson durable.
- **Madagascar – Inauguration d'une usine de production de puces électroniques pour renforcer la traçabilité du cheptel bovin.** La société malgache Genius Technology Company (GTC) a inauguré le 11 février son usine de puces électroniques à Tananarive en présence du Ministère de l'Industrie, du commerce et de l'artisanat. Ce projet vise une meilleure traçabilité et identification du cheptel local de zébus à travers la géolocalisation (GPS). Il contribuera par ailleurs aux efforts du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la pêche dans le renforcement de la lutte contre les vols de bovidés en collaboration avec la gendarmerie nationale. Depuis 2019, GTC a fourni 10 000 unités aux autorités et vise une production annuelle de 50 000 unités.
- **Seychelles – Renforcement des mesures de contrôle dans le secteur de la pêche.** L'Autorité de la pêche des Seychelles a pris des mesures pour garantir que les navires battant pavillon des Seychelles et de l'Union européenne (UE), qui pêchent du thon dans les eaux des Seychelles, apportent leur quota de prises accessoires conformément à leur accord avec l'UE, cad les poissons ou autres espèces marines qui sont capturés involontairement lors de la capture de certaines espèces cibles.

## Commerce (échanges commerciaux, entraves, opportunités)

- **Kenya, Ouganda – Vers la fin du différend commercial sur le sucre entre les 2 pays.** Les autorités kényanes et ougandaises se seraient mises d'accord sur les modalités d'exportation du sucre ougandais vers le Kenya. L'accord devrait être finalisé en avril prochain et devrait permettre d'augmenter le quota d'exportation de sucre vers le Kenya, au-delà des 11 000 T allouées par la COMESA. En retour, le Kenya s'attend à ce que l'Ouganda supprime les droits de douane sur les jus de fruits et les produits pharmaceutiques kényans qui ont rendu ces produits non compétitifs sur le marché ougandais. L'Ouganda compte environ 11 sucreries produisant environ 510 000 T/an (pour une consommation locale estimée à 360 000 T/an). L'année dernière, après de longs mois de négociations, l'Ouganda avait déjà conclu un accord avec la Tanzanie pour permettre l'exportation de sucre.
- **Kenya – Les exportations de thé en hausse de 15% en 2020 malgré la pandémie.** Les recettes d'exportation de thé du Kenya ont bondi de 15 % en 2020 pour s'élever à 130,15 Mds KES (1 Md€) contre 113,45 Mds KES en 2019, selon les données du Bureau national des statistiques du Kenya (KNBS). Les volumes exportés ont quant à eux augmenté de 21% pour s'établir à 575,3 Mkg en 2020. Contre toute attente, ce serait le mois d'avril 2020 qui aurait connu le volume et la valeur des exportations les plus importants (57,7 Mkg pour 13,2 Mds KES soit 100 M€). Cette belle performance kényane est notamment liée à une plus grande production kényane en 2020 mais surtout une baisse de la production de thé noir en Inde, liée à la pénurie de travailleurs consécutive aux mesures de restriction COVID-19 et à de fortes pluies ayant entraîné des pertes de récolte importantes.

- **Kenya – Le producteur de spiritueux et de vins KWAL lance la construction d'une nouvelle usine.** L'entreprise Kenyane KWAL, associée à Distell et à Ready-to-drinks, a lancé le 15 février la construction d'une nouvelle usine de fabrication de boissons pour un coût total de 36,5 MUSD afin d'accroître sa présence sur le marché kenyan des vins et spiritueux, l'un des plus dynamiques d'Afrique de l'Est. Fondée en 1969, KWAL dispose d'un important portefeuille de marques présentes sur le marché local tels que Kibao, Viceroy et Amarula.
- **Ethiopie – La société avicole EthioChicken Group sollicite 10 MUSD de la SFI pour agrandir ses installations.** Le secteur de la volaille est en plein essor en Ethiopie. Le groupe EthioChicken aurait sollicité un prêt de 10 MUSD auprès de la SFI (Société Financière Internationale) pour financer la construction de 2 nouvelles unités d'élevage et une éclosierie, et renforcer ainsi le positionnement du groupe dans la production avicole en Ethiopie.
- **Tanzanie – Le ColeACP travaille avec TAHA pour créer un programme de formation en horticulture.** Le COLEACP travaille en collaboration avec l'Association horticole de Tanzanie (TAHA), l'Institution africaine des sciences et technologies Nelson Mandela (NM-AIST) et le Centre mondial des légumes (WorldVeg) pour mettre en place un programme de formation accrédité offrant des cours certifiants et diplômants. Le programme vise à former des professionnels de l'horticulture, tout au long de la chaîne de valeur et prêts à entrer sur le marché. Le programme vise les acteurs tanzaniens mais pourra s'ouvrir aux autres pays d'Afrique de l'Est et Australe. Les travaux débutent en ce moment par une analyse approfondie des besoins.
- **Madagascar – Les douanes ambitionnent de réduire les délais de dédouanement.** Lors d'un atelier de l'Observatoire des délais de dédouanement (ODD), le directeur général des douanes a fixé comme objectif la réduction des délais de dédouanement. Mise en place depuis 2011 et déployé sur huit sites, l'observatoire est chargé d'identifier les points de blocages dans la chaîne et de proposer des solutions appropriées. Le délai moyen était de 15 jours en 2020 contre 17 jours en 2011. L'objectif est de réduire à 7 jours le délai de dédouanement d'ici 2023.
- **Maurice – Approbation d'un accord commercial entre l'Inde et Maurice.** Le gouvernement indien a approuvé, ce mercredi 17 février, la signature du Comprehensive Economic Cooperation and Partnership Agreement (CECPA), accord commercial entre l'Inde et Maurice. Cet accord couvre le commerce des marchandises et des services, les règles d'origine, les obstacles techniques au commerce, les mesures sanitaires et phytosanitaires, le règlement des différends, la circulation physique des personnes, les télécommunications, les services financiers, les procédures douanières. Maurice bénéficiera d'un accès préférentiel sur le marché indien pour 615 produits (notamment sucre, poisson, boisson alcoolisée, vêtements, matériel médical).

\*\*\*\*\*

Zone de compétence du Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien :  
Kenya, Ethiopie, Tanzanie, Ouganda, Rwanda, Burundi, Soudan, Madagascar, Maurice



Retrouvez les précédents numéros et les autres publications du Service Economique Régional de Nairobi  
à l'adresse : [www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya](http://www.tresor.economie.gouv.fr/pays/Kenya)



**Auteur :** Vincent ABT, Conseiller aux Affaires Agricoles pour l'Afrique de l'Est et l'Océan Indien, avec les contributions des Ambassades d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien (Services économiques et Services de Coopération et d'Action culturelle)

**Copyright :** Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du Service Économique Régional du Nairobi (adresser les demandes à [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr))

**Clause de non-responsabilité :** Le Service Économique Régional s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication

**Abonnement par email :** [vincent.abt@dgtresor.gouv.fr](mailto:vincent.abt@dgtresor.gouv.fr)

Merci d'indiquer votre nom, prénom, activité/entreprise, fonction, coordonnées téléphoniques et mail.

  
**MINISTÈRE  
DE L'ÉCONOMIE,  
DES FINANCES  
ET DE LA RELANCE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

  
**MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE L'ALIMENTATION**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*